

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 18 octobre 2018 ▪ Q7 ▪ Les Arènes - Recouvrance

Réunion publique du quartier Les Arènes - Recouvrance présidée par Mme Liliane Arnaud, adjointe au Maire, en présence d'environ 80 habitants, et de :

- M le Maire
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Stéphane Hénon, responsable de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Stéphane Hénon concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

② Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

③ Lutte anti-terrorisme

Q : Quelles sont les mesures appliquées pour lutter contre le terrorisme ?

R : Toutes les mesures qui sont appliquées en France. Lors des manifestations de grande ampleur, le dispositif de sécurité est défini à l'avance (réunion avec la Préfecture). Exemple : rues fermées à la circulation, la ville a investi dans l'achat de 25 plots béton, tous les sites sont préparés en amont pour les manifestations, arrêtés interdisant le stationnement...

④ Nouveaux véhicules électriques individuels

L'utilisation de ces engins peu être tolérée sur les trottoirs et dans les zones piétonnes à condition de ne pas gêner les piétons et de circuler, à l'allure du pas (environ 6km/h) ainsi que sur les pistes cyclables. Un flou et une grande tolérance co-existe depuis quelques années sur cette question de la place de ces NVEI dans les villes et les campagnes puisque ni les élus locaux, ni les élus nationaux n'ont proposé à ce jour de règlementation spécifique.

⑤ Police Municipale et Police Nationale

Q : Quel partage existe-t-il entre vos missions et celles de la Police Nationale ?

R : Il n'y a pas de partage, la Police Municipale et la Police Nationale travaillent en collaboration et coordonnent leurs missions avec leurs moyens respectifs. Une convention, renouvelable tous les 5 ans, est signée entre ces deux services de police afin de coordonner leurs actions dans l'intérêt des citoyens avec des prérogatives propres à chaque entité.

⑥ Durée de stationnement

Q : Tolérez-vous le dépassement de la durée de stationnement ?

R : Une souplesse de quelques minutes a été accordée par les Élus de la commune.

⑦ Recouvrance

Les véhicules stationnent sur les trottoirs quartier de Recouvrance ce qui gêne le passage des piétons notamment, les personnes à mobilité réduite et celles avec une poussette. Les habitants demandent la mise en place de contrôles dans ce quartier.

⑧ Résidence de Recouvrance

Un citoyen signale que devant la résidence Recouvrance, des aires de stationnement sont prévus pour les habitants, or, depuis les implantations commerciales, ces parkings sont occupés toute la journée par des clients. Il s'agit là de parkings publics dont les places de stationnement ne peuvent pas être privatisées. Cependant, il existe pour les résidents de nombreux stationnements sur les parkings privés de la Semis, situés à l'arrière des bâtiments.

⑨ Avenue de Recouvrance

Un habitant demande la mise en place de quilles sur le trottoir afin d'empêcher le stationnement des véhicules, occasionnant des dégradations précoce du revêtement.

2° - LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Dominique Arnaud intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglomération au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

② Augmentation du ramassage des ordures ménagères

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

③ Mobilité

Quelques habitants soulignent qu'il est difficile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaires.

④ Récupération des bacs de tri

Q : Qui récupère les bacs verts et bleus lorsqu'on ne peut pas se déplacer en déchetterie ?

R : La Communauté d'Agglomération de Saintes recherche actuellement des solutions pour la mise en place d'un circuit de récupération des bacs en 2019.

⑤ Ordures ménagères

Q : Que faire des sacs d'ordures ménagères en trop ?

R : Vous pouvez demander à la Communauté d'Agglomération de Saintes un passage supplémentaire, toutefois ce service est payant.

⑥ Point d'Apport Volontaire (PAV) rue de Royan et allée de la Pinellerie

Q : Est-il possible de déplacer ces PAV ?

R : Les emplacements n'ont rien de définitif, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

⑦ Carte magnétique Point d'Apport Volontaire (PAV)

Dans la commune, certains conteneurs enterrés sont équipés de cartes magnétiques. Un citoyen demande s'il est possible d'acheter cette carte afin de jeter ses ordures ménagères dans ces conteneurs ?

⑧ Cartons et petits emballages carton

La Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire. Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier. Les gros cartons doivent être amenés en déchetterie.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**

08 00 17 10 07

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

③ Nettoyage

Les riverains signalent que la haie située entre la boulangerie « Aux délices d'Anais » et le magasin « Mr Bricolage » est jonchée de détritus en tout genre.

④ Incivilité

Quelques habitants constatent qu'aux alentours du restaurant Mac Donald il y a beaucoup de déchets et souhaiteraient que les employés récupèrent leurs ordures pour pallier à ces incivilités.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Rue Jean XXIII

Les riverains sont satisfaits de la réfection de cette rue.

② Avenue de Recouvrance

Un citoyen signale que l'espace vert devant le lycée Notre Dame de Recouvrance aurait besoin d'être entretenu. Le service des Espaces Verts interviendra prochainement.

③ Blanchisserie hôpital

Nuisances sonores provenant de la blanchisserie de l'hôpital, les citoyens demandent une investigation auprès de cette structure afin de faire cesser ces nuisances. L'établissement a effectué une première opération de maintenance sur les groupes de froid qui a permis de réduire le bruit, cependant le bruit perdure. Le Centre Hospitalier de Saintes met tout en œuvre pour faire cesser ce bruit. Il va mandater un acousticien pour effectuer une recherche et une analyse afin de solutionner ce problème.

④ Rue Lacurie

Le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) pour coordonner une intervention sur la voirie, en fonction de leurs plannings de travaux prévus. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation. Toutefois, une partie de la rue Lacurie est privée, les travaux de réfection sur ce tronçon ne seront pas réalisés par la ville.

⑤ La « Flow Vélo »

Un nouvel itinéraire à vélo, allant de Thiviers à l'Île d'Aix, verra le jour en 2020. Baptisée « Flow Vélo », cette véloroute voie verte traversera sur 35 km l'agglomération de Saintes.

▪ **2017 - Ouverture du tracé provisoire** : Provisoire et relativement facile à mettre en œuvre, ce tracé permet de faire le lien entre les véloroutes connexes. Toutefois, il ne tient pas pleinement compte du potentiel touristique de la vallée. Des travaux d'aménagement et de signalisation sont réalisés pour permettre cette ouverture.

▪ **2018 - Définition du tracé définitif** : En 2018, la communauté d'agglomération et ses partenaires définissent dans le détail le tracé définitif. Celui-ci devra éviter les routes à fort trafic, passer d'une rive à l'autre en valorisant leurs atouts et desservir les pôles de vie et d'activités. Le département réalise de février à mars des travaux entre Saintes et Les Gonds, dans le but d'aménager un chaudiou : une voie centrale pour les véhicules motorisés et deux voies latérales pour les cyclistes.

▪ **2019 - Lancement des travaux d'aménagement** : Une fois le tracé définitif arrêté, les travaux d'aménagement seront lancés. Ils seront plus importants et plus longs à réaliser que ceux effectués sur le sentier provisoire. Il s'agira notamment de sécuriser et de conforter les quais de Saintes ou de prévoir la construction de passerelles à certains endroits. La signalétique et les aménagements spécifiques pour les vélos seront également implantés.

▪ **2020 – Ouverture du tracé définitif** : Si les travaux se déroulent comme prévu, l'itinéraire définitif ouvrira à l'été 2020. Axe de déplacement et de loisirs, promenade paisible pour les visiteurs, trait d'union entre les territoires, la véloroute voie verte sera tout ça à la fois.

⑥ Piste cyclable

Q : Y-a-t-il un projet de piste cyclable ?

R : Il y a plusieurs projets en cours. Notamment la « Flow Vélo » qui verra le jour en 2020. De plus, lorsque des travaux de voirie sont réalisés, la ville aménage, dans la mesure du possible, des pistes cyclables. En effet, ces aménagements sont réglementés et des largeurs spécifiques sont à respecter. Les prochains travaux vont concerner la rue de la Côte de Beauté, du giratoire au niveau du restaurant « La Pataterie » jusqu'au giratoire de la discothèque « Le Végas » et l'avenue de Saintonge, du giratoire Castagnary jusqu'au giratoire de Cuevas.

⑦ Transport en commun

Certains citoyens rencontrent des difficultés relatives au service des transports en commun. A ce titre, la ville les invite à remonter toutes leurs doléances à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

⑧ Quick

Depuis la fermeture du restaurant, des poubelles sont à l'abandon sur le site. Cela occasionne de ce fait, une gêne pour le voisinage et contribue, en outre, à la prolifération de nuisibles. M le Maire incite les habitants à contacter la Mairie en cas de présence de rat, car des campagnes de dératisation sont réalisées régulièrement.

⑨ Renommée de la ville

Récemment installée à Saintes suite à une mutation professionnelle, une riveraine regrette, selon elle, que la ville ne soit pas plus connue car elle le mérite amplement. M le Maire lui demande ses coordonnées afin qu'ils puissent échanger à ce sujet.

⑩ Rue du 4 septembre 1944

La rue du 4 septembre 1944 est répertoriée en mauvais état. Sa réfection sera proposée au plan pluriannuel de voirie et à la validation des élus.

⑪ Accès Centre Hospitalier de Saintonge

Il est regrettable qu'un accès routier pour se rendre à l'hôpital n'ait pu être réalisé à partir de la route nationale n°137.

⑫ Impasse René Callié

Un stationnement à cheval sur la chaussée et sur le trottoir est préconisé pour faciliter le stationnement des riverains sans gêner la circulation. Ces travaux seront réalisés prochainement.

⑬ Durée pour la réalisation des objectifs

Q : Une riveraine s'interroge sur le nombre de mandats nécessaires pour répondre aux besoins des Saintais, notamment, sur la réfection des trottoirs et des chaussées mais également sur la diminution de la vitesse et du sentiment d'insécurité dans la ville.

R : Deux mandats seraient nécessaires pour répondre à leurs besoins. M le Maire souligne que la ville ne fait pas seulement l'entretien des rues et des trottoirs mais rattrape également le retard de ce qui n'a pas été fait depuis des années. Sans augmenter les impôts et avec une diminution de la dotation de l'Etat, la ville gère et équilibre au mieux le budget de fonctionnement pour répondre à toutes les demandes. Depuis le début de son mandat, M le Maire a renforcé la sécurité des Saintais en doublant les effectifs de la Police Municipale et en s'appuyant aussi sur 14 Policiers Nationaux pour intensifier les contrôles. De plus, des aménagements ont été réalisés pour réduire fortement la vitesse dans les rues et les avenues, comme par exemple, l'installation de ralentisseurs, mise en zone 30 etc.

FIN DE LA RÉUNION